

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1794

16 septembre 2009

### SOMMAIRE

AK S.à.r.l. ....	86086	Investissement Maison Christian Liaigre S.à r.l. ....	86071
AK S.à.r.l. ....	86094	Kotak Funds .....	86073
Albanos Trust S.A. ....	86091	Lexin ER (Lux) III S.à r.l. ....	86110
Albi Finance S.A. ....	86078	Maba Sàrl .....	86079
Apax School 1 S.à r.l. ....	86112	Moutsi Investments S.à r.l. ....	86073
Aquarium Investments S.A. ....	86082	NUREJEW Promenade Immobilien GmbH .....	86098
Baumann & Partners S.A. ....	86082	Rock Ridge RE 12 .....	86086
Bempton Holding S.à r.l. ....	86071	SeaQuest Ship Management S.A. ....	86066
Biday Immobilière S.A. ....	86083	Somerville Holding S.A. ....	86110
BJT S.à r.l. ....	86073	SR Fashion Trade S.A. ....	86111
BPT Arista SA SICAV-SIF .....	86110	Stella Holding S.A. ....	86086
Buckley Holding S.à r.l. ....	86070	Tyson Americas Holding Sàrl .....	86095
Butros Financial Development S.A. ....	86082	Velize Investments Holding S.A. ....	86110
Canyon Capital Finance S.à.r.l. ....	86109	Vera F. S.A. ....	86087
Corporate Operational Strategies .....	86083	Viakan Holding S.A. ....	86066
Curepipe S.A. ....	86083	Viakan Holding S.A. ....	86066
EFG Consolidated Holdings S.A. ....	86088	W2007 Parallel Calvino S.à r.l. ....	86108
Enertrag Invenergy Wind Europe S.à r.l. ....	86087	W2007 Parallel Carnoustie S.à r.l. ....	86108
E-Vision .....	86083	Western Union Luxembourg Holdings 1 S.à r.l. ....	86102
FC HoldCo 1 .....	86071	Whitehall European RE 5 S.à r.l. ....	86109
FIA Holdings S.à r.l. ....	86111	Whitehall European RE 8A S.à r.l. ....	86109
Finextra S.A. ....	86082	Whitehall French RE 1 S.à r.l. ....	86102
Fluviense S.A. ....	86111	Whitehall French RE 2 S.à r.l. ....	86112
Flyaway S.A. ....	86083	Whitehall French RE 3 S.à r.l. ....	86108
H2O Finland LuxCo S.à r.l. ....	86094	WH Omega S.à r.l. ....	86109
Halford International S.à r.l. ....	86086		
Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A. ....	86073		
Hutton Collins Luxembourg S.à.r.l. ....	86066		

**Hutton Collins Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 93.344.

—  
*Extrait des Résolutions de l'Associé Unique de HUTTON COLLINS LUXEMBOURG S.à.r.l. qui s'est tenue extraordinairement le 5 août 2009*

L'Associé Unique de Hutton Collins Luxembourg S.à.r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Mme Séverine Canova, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;

- d'accepter la démission de Mr Doeke van der Molen, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;

- de nommer Mr. Vincent Bouffieux, né le 1<sup>er</sup> mai 1970 à Ottignies, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en qualité de Gérante de la société avec effet immédiat à durée indéterminée.

- de nommer Mr Xavier Borremans, né le 1<sup>er</sup> août 1973 à Mouscron, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en qualité de Gérante de la société avec effet immédiat à durée indéterminée.

Luxembourg, le 10 août 2009.

Vincent Bouffieux

Gérant

Référence de publication: 2009106437/23.

(090127431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

---

**SeaQuest Ship Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 139.286.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 31 juillet 2009*

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009:

- Monsieur Sebastiano PORTUNATO, demeurant au 5, route de Pierre-Grand, Troinex CH-1256, Suisse;

- Monsieur Massimo LONGONI, Conseiller économique, demeurant au 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen, L- 2526 Luxembourg;

- Monsieur Michele CANEPA, employé privé, résidant professionnellement au 38, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Les mandats de Messieurs Reno Maurizio TONELLI et de Pierre LENTZ ne sont pas renouvelés.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg

Luxembourg, le 7 août 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009106456/22.

(090128029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

---

**Viakan Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Viakan Holding S.A.).**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 85.479.

—  
L'an deux mille neuf, le trois août.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "VIAKAN HOLDING S.A." (numéro d'identité 2002 40 00 169), avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au R.C.S.L. sous

le numéro B 85.479, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 8 janvier 2002, publié au Mémorial C numéro 651 du 26 avril 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl, qui désigne comme secrétaire Madame Miranda JANIN, employée privée, demeurant à Belvaux.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de vingt mille euros (€ 20.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (€ 31.000,-) à cinquante et un mille euros (€ 51.000,-), avec émission de deux mille (2.000) actions nouvelles sans valeur nominale.

2) Souscription et libération des deux mille (2.000) actions nouvelles par l'actionnaire unique, à savoir la société de droit panaméen "The AMS Foundation", avec siège social à P.H. Edificio Mossfon, Segundo Piso, Calle 54 Este, Ciudad de Panama (République de Panama).

3) Adoption par la société du statut de société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), tel que défini par la loi du 11 mai 2007.

4) Refonte des statuts de la société.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de vingt mille euros (€ 20.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (€ 31.000,-) à cinquante et un mille euros (€ 51.000,-), avec émission de deux mille (2.000) actions nouvelles sans valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

#### *Souscription - Libération*

L'assemblée accepte la souscription de la totalité de la prédite augmentation de capital par l'actionnaire unique, à savoir la société de droit panaméen "The AMS Foundation", avec siège social à P.H. Edificio Mossfon, Segundo Piso, Calle 54 Este, Ciudad de Panama (République de Panama).

La prédite société "The AMS Foundation",  
ici représentée par Monsieur Jean-Marie WEBER, préqualifié,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 23 juillet 2009,  
déclare souscrire aux deux mille (2.000) actions nouvelles sans valeur nominale.

Ladite procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La prédite augmentation de capital, intégralement souscrite, a été entièrement libérée par des paiements en espèces, de sorte que le montant de vingt mille euros (€ 20.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de remplacer le statut actuel de -holding- de la société au sens de la loi du 31 juillet 1929 par celui de société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), tel que défini par la loi du 11 mai 2007 sur les SPF.

#### *Troisième résolution*

Afin de tenir compte des résolutions qui précèdent et de la législation en vigueur, l'assemblée décide de procéder à une refonte des statuts de la société, qui auront la teneur suivante:

## "STATUTS

### **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme, société de gestion de patrimoine familial, en abrégé "SPF", sous la dénomination de "VIAKAN HOLDING S.A."

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, ou dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

La décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières; (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la loi sur les SPF.

### **Titre II.- Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à cinquante et un mille euros (€ 51.000,-), divisé en cinq mille cent (5.100) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du propriétaire.

Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis à l'article 3 de la loi sur les SPF.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Dans le cas où un des actionnaires décide de céder tout ou partie de ses actions, il doit en avertir le conseil d'administration par lettre recommandée, qui aura la possibilité de racheter ces titres par voie de préférence au prix de l'actif net tel que défini dans la loi pendant un délai de deux mois.

### **Titre III. - Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

**Art. 7.** Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Chaque administrateur et tous les administrateurs peuvent participer aux réunions du conseil d'administration par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les administrateurs participant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Les copies ou extraits des procès-verbaux des séances du conseil d'administration seront certifiés conformes par un administrateur ou un mandataire.

**Art. 8.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

**Art. 11.** Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société.

La société devra indemniser tout administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il pourrait être partie en raison de sa qualité ou ancienne qualité d'administrateur ou mandataire de la société, ou, à la requête de la société, de toute autre société où la société est un actionnaire/associé ou un créancier et par quoi il n'a pas droit à être indemnisé, sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il sera finalement déclaré impliqué dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée.

Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel administrateur ou mandataire pourrait prétendre.

**Art. 12.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société soit par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins, soit par l'administrateur unique.

#### Titre IV. - Surveillance

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

#### Titre V. - Assemblée Générale

**Art. 14.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième lundi du mois de juin, à 18.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

S'il existe des titres faisant l'objet d'usufruit, le droit de vote appartient tantôt à l'usufruitier, tantôt au nu-proprétaire, selon que la délibération est de nature à porter atteinte au droit de l'usufruitier ou du nu-proprétaire.

#### Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 16.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois

être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

### **Titre VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 18.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Titre VIII. - Dispositions générales**

**Art. 19.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ainsi qu'à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")."

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ mille euros (€ 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: RENTMEISTER, JANIN, J.M. WEBER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 7 août 2009. Relation: CAP/2009/2650. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé):* NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 19 août 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009111349/195.

(090134084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

---

### **Buckley Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.330.

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique en date du 6 août 2009 de la Société que l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. Election du nouveau Gérant pour une durée indéterminée à compter de la présente décision:

Manacor (Luxembourg) S.A., une société anonyme, avec siège social à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 9098.

2. Démission du Gérant suivant:

Mr. Colm Denis Smith, né le 16 novembre 1974, à Dublin, demeurant à 16, rue Beck, L-1222 Luxembourg.

Il résulte des résolutions écrites du Gérant en date du 6 août 2009 de la Société que le Gérant a pris la décision suivante:

Le siège social de la Société est transféré à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

*Gérant*

Signatures

Référence de publication: 2009111100/21.

(090132837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

---

**Bempton Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 19.657,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.333.

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique en date du 6 août 2009 de la Société que l'actionnaire unique a pris les décisions suivantes:

1. Election du nouveau Gérant pour une durée indéterminée à compter de la présente décision:

Manacor (Luxembourg) S.A., une société anonyme, avec siège sociale à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 9098.

2. Démission du Gérant suivant:

Mme Gilbride Joanna, né le 23 novembre 1974, à Antrim, demeurant à 16, rue Beck, L-1222 Luxembourg.

Il résulte des résolutions écrites du Gérant en date du 6 août 2009 de la Société que le Gérant a pris la décision suivante:

Le siège social de la Société est transféré à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2009111101/22.

(090132836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

**FC HoldCo 1, Société à responsabilité limitée,  
(anc. Investissement Maison Christian Liaigre S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 146.303.

In the year two thousand and nine, on the fifth of August.

Before Us, Maître Marline SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of Shareholders of the company named *investissement Maison Christian Liaigre S.à r.l.*, a Luxembourg private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), having its registered office at 1A, Heienhaff, L-1736 Senningerberg (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the Public Notary Joseph ELVINGER on May 15<sup>th</sup>, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of June 12<sup>th</sup>, 2009 under number 1156. The Articles of Incorporation have not been amended since.

The meeting was opened under the chairmanship of Ms Valérie Wozniak, private employee, with professional address at 1A Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

who appointed as secretary Mrs Corinne Petit, private employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The meeting elected as scrutineer Mr Erwin Vande Cruys, private employee, with same professional address.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1. Modification of the name of the company from "*Investissement Maison Christian Liaigre S.a r.l.*" into "*FC HoldCo 1*" and subsequent modification of the article 4 of the bylaws which will be written as follows: "*The Company's name is FC HoldCo 1.*";

2. Miscellaneous

II. That the sole shareholder represented, the proxy of the sole shareholders represented is shown on an attendance list signed by the proxy holder of the sole shareholder and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy of the represented shareholder, initialed "*ne varietur*" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole corporate capital being represented at the present meeting and the sole shareholder declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notice were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.



Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolution:

*First resolution*

The general meeting of shareholders decides to approve the modification of the name of the company from "Investissement Maison Christian Liaigre S.a r.l." into "FC HoldCo 1" and resolves the subsequent modification of the article 4 of the bylaws which will henceforth read as follows:

" **Art. 4.** The Company's name is FC HoldCo 1."

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory of the person appearing, the said mandatory signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française de ce qui précède**

L'an deux mil neuf, le cinq août.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société dénommée "Investissement Maison Christian Liaigre S.à r.l.", une société à responsabilité limitée (la "Société"), ayant son siège social au 1A, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 12 juin 2009, numéro 1156. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

L'assemblée a été ouverte sous la présidence de Mademoiselle Valérie Wozniak, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 1A, Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

qui a désigné comme secrétaire Madame Corinne Petit, employée privée, ayant son adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'assemblée a choisi pour scrutateur Monsieur Erwin Vande Cruys, employé privé, avec même adresse professionnelle.

L'assemblée ainsi constituée, Madame le Président a requis le notaire d'acter que.

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale de la société de "Investissement Maison Christian Liaigre S.à r.l." en "FC HoldCo 1" et modification subséquente de l'article 4 des statuts qui sera rédigée comme suit: "La Société est dénommée FC HoldCo 1.";

2. Divers

II. L'actionnaire unique représenté, la procuration de l'associé unique est présenté sur une liste de présence attenante; laquelle liste, signée par le mandataire de l'associé unique et par le Bureau de l'assemblée, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

La procuration de l'associé unique représenté, signée "ne varietur" par le mandataire de l'associé unique demeurera aussi annexée aux présentes.

III. Le capital social étant intégralement représenté à la présente assemblée et l'associé unique représenté déclarant avoir eu bonne connaissance de l'ordre du jour antérieurement à cette réunion, aucune information complémentaire n'étant nécessaire.

IV. La présente assemblée, représentant l'ensemble du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

Par conséquent, l'assemblée générale après délibération a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale des actionnaires décide d'approuver la modification de la dénomination sociale de la société de "Investissement Maison Christian Liaigre S.à r.l." en "FC HoldCo 1" et la modification subséquente de l'article 4 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société est dénommée FC HoldCo 1."

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Wozniak, C. Petit, E. Vande Cruys et M. Schaeffer



Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 août 2009. Relation: LAC/2009/32477. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-  
Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au  
Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009111363/95.

(090134106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

---

**Kotak Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 131.576.

—  
EXTRAIT

Les Administrateurs de Kotak Funds ont décidé à l'unanimité par résolution circulaire datée du 29 mai 2009 de changer  
le siège social de la société du 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 16, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxem-  
bourg à compter du 30 avril 2009.

For KOTAK FUNDS

HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009111105/14.

(090132964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

---

**BJT S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 104.300,00.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 95.015.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BJT S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009110674/12.

(090133260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

---

**Moutsi Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 118.937.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Moutsi Investments S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009110668/11.

(090133242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

---

**Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 79.540.

—  
In the year two thousand and nine, on the thirtieth of June.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of shareholders of Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A., a société en com-  
mandite par actions, having its registered office in 75, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, registered with the  
Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 79 540 (the "Company"), incorporated under the deno-  
mination of Compaq Computer Luxembourg S.C.A. pursuant to a notarial deed dated 5 December 2000, published in

the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 17 July 2001, under number 538. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 9 June 2009, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is opened at 3.45 p.m. with Mr Max Kremer, licencié en droit, residing professionally in Luxembourg, in the chair,

who appoints as secretary Mrs Marie Kaiser, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Frank Stolz-Page, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1) Increase of the share capital of the Company from its current amount of one million one hundred fifty-three thousand three hundred thirty-six euro and twenty-five cent (EUR 1,153,336.25) by an amount of two hundred eighty-three euro and seventy-five cent (EUR 283.75) up to one million one hundred fifty-three thousand six hundred twenty euro (EUR 1,153,620) through the issue of two hundred twenty-seven (227) new class E shares of the Company having a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25).

2) Subscription and payment of the new shares.

3) Amendment of article 5.1 of the articles of incorporation of the Company.

4) Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxy holder of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holder of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of one million one hundred fifty-three thousand three hundred thirty-six euro and twenty-five cent (EUR 1,153,336.25) by an amount of two hundred eighty-three euro and seventy-five cent (EUR 283.75) up to one million one hundred fifty-three thousand six hundred twenty euro (EUR 1,153,620) through the issue of two hundred twenty-seven (227) unlimited shares of class E of the Company having a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each.

*Subscription and Payment*

The two hundred twenty-seven (227) new unlimited shares of class E are subscribed by Hewlett-Packard Dublin B.V., a private company with limited liability (*besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid*), duly incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office in Amstelveen, the Netherlands and its registered office address at Startbaan 16, 1187 XR Amstelveen, the Netherlands and registered with the trade register of the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 34315339,

here represented by Mr Max Kremer, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on 29 June 2009, hereto attached, subject to the "Allocation" as defined below.

Hewlett-Packard Dublin B.V. makes a contribution in kind consisting in the following:

- One hundred percent (100%) (i.e. one hundred eighty (180) shares) held in the share capital of Hewlett-Packard Bari B.V., a private company with limited liability (*besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid*) incorporated under the laws of The Netherlands, having its official seat in Amstelveen, the Netherlands, and its office address at Startbaan 16, 1187 XR Amstelveen, the Netherlands and registered with the trade register of the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 34325316,

- One hundred per cent (100%) (i.e. one hundred eighty (180) shares) held in the share capital of Hewlett-Packard Hull B.V., a private company with limited liability (*besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid*) incorporated under the laws of The Netherlands, having its official seat in Amstelveen, the Netherlands, and its office address at Startbaan 16, 1187 XR Amstelveen, the Netherlands and registered with the trade register of the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 34325310,

for a total amount of eighteen million three hundred sixty-five thousand two hundred eighty-nine Dollars of the United States of America and nineteen cent (USD 18,365,289.19), which corresponds to an amount of thirteen million seventy-two thousand three hundred ten euro and sixty-two cent (EUR 13,072,310.62) at the FX trade exchange rate of 30 June 2009 fixed at one point four thousand forty-nine Dollars of the United States of America / Euro (1.4049 USD / EUR).

The total amount of eighteen million three hundred sixty-five thousand two hundred eighty-nine Dollars of the United States of America and nineteen cent (USD 18,365,289.19), which corresponds to an amount of thirteen million seventy-two thousand three hundred ten euro and sixty-two cent (EUR 13,072,310.62) is allocated as follows (the "Allocation"):

- an amount of three hundred ninety-eight Dollars of the United States of America and sixty-four cent (USD 398.64), corresponding to an amount of two hundred eighty-three euro and seventy-five cent (EUR 283.75) is allocated to the share capital of the Company, and

- an amount of eighteen million three hundred sixty-four thousand eight hundred ninety Dollars of the United States of America and fifty-five cent (USD 18,364,890.55), corresponding to an amount of thirteen million seventy-two thousand twenty-six euro and eighty-seven cent (EUR 13,072,026.87), is allocated to the share premium account of the Company.

All other shareholders of the Company have declared via their representative to renounce to any eventual preferential right to subscribe new shares at the present general meeting of shareholders.

The transfers of the shares of Hewlett-Packard Bari B.V. and of Hewlett-Packard Hull B.V. have been documented before the present deed through notarial deeds of transfer executed in Amsterdam under the condition precedent of the signature of the present notarial deed. Furthermore, the notary has been provided with proofs of transfer in relation to the transferred shares.

To the extent that shares in entities which are treated as disregarded entities for US tax purposes are contributed to the Company in a value for value exchange along with other shares in entities that are not treated as disregarded entities for US tax purposes, the shares issued and the increase of non stipulated share premium (onbedongen agio) provided by the Company in exchange for the shares in the disregarded entities shall equal the corresponding net equity value, whereby net equity value shall mean the assets less liabilities of the disregarded entities.

Following the issue of the new two hundred twenty-seven (227) unlimited shares of class E of the Company with a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25) each, said shares were fully paid up, as mentioned above, in accordance with the Allocation as defined above.

Hewlett-Packard Dublin B.V. expressly declares through its proxy to contribute to the Company its above-mentioned interests.

The value at which the contribution was made was approved by a report established on 30 June 2009 by the independent auditor Ernst & Young S.A., société anonyme, having its registered office in 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5565 Munsbach, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 47.771.

The conclusion of the report is the following:

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and par value to the 227 new Class E shares with a par value of EUR 1,25 each together with a share premium of EUR 13,072,026.87. The total amount of the contribution is EUR 13,072,310.62."

The said report shall remain attached hereto.

The contributor, acting through its proxy, declares that:

- it is the sole owner the contributed shares and has full power, right and authority to transfer the shares to the Company;

- no persons hold any rights, conditional or unconditional, against the shares held by Hewlett-Packard Dublin B.V. in the above-mentioned companies; and

- the shares are free and clear of any liens, charges, claims, restrictions or encumbrances of any kind, including without limitation usufruct and pledges.

If supplementary formalities are required in order to implement the transfer of the shares, Hewlett-Packard Dublin B.V., as the contributor, will undertake the necessary steps as soon as possible and provide the undersigned notary with the relevant proof that such formalities have been accomplished as soon as possible.

#### *Third resolution*

As a consequence of the contribution above mentioned, the general meeting resolves to amend article 5.1 of the Company's articles of incorporation which shall now read as follows:

" **5.1.** The capital of the Company is set at one million one hundred fifty-three thousand six hundred twenty euro (EUR 1,153,620) divided into two (2) limited Class A shares held by the limited shareholders ("actionnaires commanditaires") and unlimited shares held by the unlimited shareholders ("actionnaires commandités"). The unlimited shares are divided into eighty-eight thousand six hundred and twenty-two (88,622) Class B shares, three hundred thirty-one thousand and thirty-four (331,034) Class C shares, four hundred twenty-nine thousand nine hundred and thirty-five (429,935) Class D

shares, fifty-three thousand eight hundred forty-eight (53,848) Class E shares, and nineteen thousand four hundred fifty-five (19,455) Class F shares, each share having a nominal value of one euro and twenty-five cent (EUR 1.25).

The rights and obligations attached to the shares of each class, as defined in these articles of incorporation, shall be identical except for the rights and obligations attached by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by these articles of incorporation to the various classes of shares, notably the right with respect to the distribution of income or allocation of assets or proceeds by the Company (including on its dissolution or liquidation), as defined in Articles 28 and 29 of these articles of incorporation."

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated increase of capital, are estimated at six thousand euro (EUR 6,000).

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le trente juin.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Hewlett Packard Luxembourg S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social à 75, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 79.540 (la "Société"), constituée sous la dénomination de Compaq Computer Luxembourg S.C.A. suivant acte notarié en date du 5 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 17 juillet 2001, sous le numéro 538. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire soussigné en date du 9 juin 2009, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée s'est ouverte à 15.45 heures sous la présidence de Monsieur Max Kremer, licencié en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Marie Kaiser, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée a l'ordre du jour suivant:

1) Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel d'un million cent cinquante-trois mille trois cent trente-six euros et vingt-cinq cents (EUR 1.153.336,25) par un montant de deux cent quatre-vingt-trois euros et soixante-quinze cents (EUR 283,75) jusqu'à un montant d'un million cent cinquante-trois mille six cent vingt euros (EUR 1.153.620) par l'émission de deux cent vingt-sept (227) nouvelles actions de catégorie E de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25).

2) Souscription et paiement des nouvelles actions.

3) Modification de l'article 5.1. des statuts de la Société.

4) Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront pareillement annexées aux présentes.

III. Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée et que tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir été dûment convoqués et avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable avant cette assemblée, les convocations d'usage n'ont pas été nécessaires.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel d'un million cent cinquante-trois mille trois cent trente-six euros et vingt-cinq cents (EUR 1.153.336,25) par un montant de deux cent quatre-vingt-trois euros et soixante-quinze cents (EUR 283,75) jusqu'à un montant d'un million cent cinquante-trois mille six cent vingt euros (EUR 1.153.620) par l'émission de deux cent vingt-sept (227) actions de commandité de catégorie E de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25).

*Souscription et Libération*

Les deux cent vingt-sept (227) nouvelles actions de commandité de catégorie E de la Société, sont souscrites par Hewlett-Packard Dublin B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Amstelveen, Pays-Bas et établie au Startbaan 16, 1187 XR Amstelveen, Pays-Bas et enregistrée au registre de commerce de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34315339,

ici représentée par Monsieur Max Kremer, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 29 juin 2009, ci-après attachée, sous réserve de l'"Affectation", telle que définie ci-dessous.

Hewlett-Packard Dublin B.V. fait une contribution en nature composée des participations suivantes:

- cent pour cent (100 %) (i.e. cent quatre-vingts (180) actions) détenues dans le capital social de Hewlett-Packard Bari B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Amstelveen, Pays-Bas et ayant son adresse officielle à Startbaan 16, 1187 XR Amstelveen, Pays-Bas, et enregistrée au registre de commerce de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34325316,

- cent pour cent (100 %) (i.e. cent quatre-vingt (180) actions) détenues dans le capital social de Hewlett-Packard Hull B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Amstelveen, Pays-Bas et ayant son adresse officielle à Startbaan 16, 1187 XR Amstelveen, Pays-Bas, et enregistrée au registre de commerce de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34325310,

pour un montant total de dix-huit millions trois cent soixante-cinq mille deux cent quatre-vingt-neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique et dix-neuf cents (USD 18.365.289,19) qui correspond à un montant de treize millions soixante-douze mille trois cent dix euros et soixante-deux cents (EUR 13.072.310,62) au taux de change FX du 30 juin 2009 fixé à un virgule quatre mille quarante-neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique / Euro (1,4049 USD / EUR).

Le montant total de dix-huit millions trois cent soixante-cinq mille deux cent quatre-vingt-neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique et dix-neuf cents (USD 18.365.289,19) qui correspond à un montant de treize millions soixante-douze mille trois cent dix euros et soixante-deux cents (EUR 13.072.310,62) est affecté comme suit (l'"Affectation"):

- un montant de trois cent quatre-vingt-dix-huit dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante-quatre cents (USD 398,64) correspondant à un montant de deux cent quatre-vingt-trois euros et soixante-quinze cents (EUR 283,75) est affecté au capital social de la Société, et

- un montant de dix-huit millions trois cent soixante-quatre mille huit cent quatre-vingt-dix dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante-cinq cents (USD 18.364.890,55) correspondant à un montant de treize millions soixante-douze mille vingt-six euros et quatre-vingt-sept cents (EUR 13.072.026,87) est affecté au compte de prime émission de la Société.

Tous les autres actionnaires de la Société ont déclaré via leur représentant vouloir renoncer à tout éventuel droit préférentiel de souscription dans le cadre de l'émission de nouvelles actions à la présente assemblée générale des actionnaires.

Le transfert des actions de Hewlett-Packard Bari B.V. et de Hewlett-Packard Hull B.V. ont été documentés avant le présent acte par le biais d'actes notariés de transfert exécutés à Amsterdam sous la condition suspensive de la signature du présent acte notarié. En outre, le notaire a reçu les preuves de transfert en relation avec les actions transférées.

Dans la mesure où des actions de sociétés qui ne sont pas reconnues fiscalement aux Etats-Unis sont apportées à la Société dans le cadre d'un échange de valeurs avec d'autres actions dans des sociétés qui ne sont pas considérées comme non reconnues fiscalement aux Etats-Unis, les actions émises et l'augmentation de la prime d'émission non prévue (onbedongen agio) fournies par la Société en échange des actions dans les sociétés non reconnues fiscalement, seront égales à la valeur nette comptable correspondante, laquelle est la valeur nette comptable des actifs moins les dettes des sociétés non reconnues fiscalement.

Suite à l'émission des deux cent vingt-sept (227) nouvelles actions de commandité de la classe E de la Société ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune, lesdites actions ont été entièrement libérées, comme décrit ci-dessus, conformément à l'Affectation, telle que décrite ci-dessus.

Hewlett-Packard Dublin B.V., agissant par son représentant, a expressément déclaré apporter à la Société les participations ci-dessus mentionnées.

L'évaluation de cet apport a fait l'objet d'un rapport établi en date du 30 juin 2009 par le réviseur d'entreprises Ernst & Young S.A., société anonyme, ayant son siège social à 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5565 Munsbach, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 47.771.

La conclusion du rapport des réviseurs d'entreprises est la suivante:

"Based on the work performed and described above, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind does not correspond at least in number and par value to the 227 new Class E shares with a par value of EUR 1,25 each together with a share premium of EUR 13.072.026,87. The total amount of the contribution is EUR 13.072.310,62."

Ledit rapport restera annexé aux présentes.

L'apporteur, agissant par son représentant, déclare que:

- il est seul détenteur des actions apportées et il a pouvoir absolu, droit et autorité de transférer les actions à la Société;
- aucune personne ne peut se prévaloir de droits conditionnels ou inconditionnels, à l'encontre des actions détenues par Hewlett-Packard Dublin B.V. dans les sociétés ci-dessus mentionnées; et
- les actions apportées sont libres de tous privilèges, frais, réclamations, restrictions ou charges de tout genre, y compris de toute limitation liée à tout droit d'usufruit ou de gages.

Si des formalités supplémentaires sont nécessaires pour exécuter les transferts des actions apportées, Hewlett-Packard Dublin B.V., en tant qu'apporteur, prendra toutes les mesures nécessaires dès que possible et fournira au notaire soussigné la preuve que ces formalités ont été accomplies dès que possible.

#### *Troisième résolution*

Suite à l'apport ci-dessus mentionné, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5.1. des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à un million cent cinquante-trois mille six cent vingt euros (EUR 1.153.620) divisé en deux (2) actions de commanditaire de la catégorie A détenus par les actionnaires commanditaires et les actions de commandité détenues par les actionnaires commandités. Les actions de commandité sont divisées en quatre-vingt-huit mille six cent vingt-deux (88.622) actions de catégorie B, trois cent trente et un mille trente-quatre (331.034) actions de catégorie C, quatre cent vingt-neuf mille neuf cent trente-cinq (429.935) actions de catégorie D, cinquante-trois mille huit cent quarante-huit (53.848) actions de catégorie E et dix-neuf mille quatre cent cinquante-cinq (19.455) actions de catégorie F, chaque action ayant une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25).

Les droits et obligations attachés aux actions de chaque catégorie, tels que définis dans les présents statuts, seront identiques sous réserve des droits et obligations des différentes catégories d'actions attachés par la loi du Grand-Duché de Luxembourg et par les statuts aux différentes catégories d'actions, notamment les droits relatifs aux distributions de bénéfice ou attribution d'actifs ou de produits par (y compris lors de sa liquidation ou sa dissolution), tels que définis aux articles 28 et 29 des présents statuts."

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui naîtront à charge de la Société en raison de la présente augmentation de capital, sont estimés à six mille euros (EUR 6.000).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée, les comparants ont signés, ensemble avec le notaire, le présent acte.

Signé: M. KREMER, M. KAISER, F. STOLZ-PAGE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 03 juillet 2009. LAC / 2009 / 26134. Reçu soixante quinze euros € 75,-

*Le Receveur (signé): SANDT.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 17 juillet 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009111331/282.

(090133940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

### **Albi Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 52.094.

Le bilan de la société au 31/12/2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

*Un administrateur*

Référence de publication: 2009110675/12.

(090133268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

**Maba Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 66.564.

In the year two thousand and nine, on the eighteenth day of June.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of MABA SARL (hereinafter referred to as the "Company"), a Luxembourg private limited company ("société à responsabilité limitée"), with registered office at 2, Rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B, number 66564, incorporated by virtue of a deed of Maître Marthe Thyès-Walch, then notary residing in Luxembourg, dated October 6<sup>th</sup>, 1998, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n° 904 of December 15<sup>th</sup>, 1998, and whose articles of association have been last amended by virtue of a deed of Maître Joseph Gloden, notary residing in Grevenmacher, (Luxembourg), dated November 5, 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n° 38 of January 14, 2005.

The meeting is chaired by Mr Eric Leclerc, employee, with professional address at 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-2016 Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mr Jos Hemmer, employee, with professional address at 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-2016 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Diane Wunsch, employee, with professional address at 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-2016 Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to act:

I. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II. As appears from the said attendance list, eight hundred and thirty four (834) Shares with no par value, are present or represented at the present general meeting. Considering that the remaining four hundred and seventeen (417) Shares with no par value are held by the Company and thus have no voting right, the shares present or represented constitute together one hundred percent (100%) of the voting share capital of the Company, so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Waiving of notice right.
2. Acknowledgment of the redemption by the Company of four hundred and seventeen (417) Shares with no par value held by FAB A S.A. ("the Redeemed Shares"), with a view to their cancellation.
3. Approval of the cancellation of four hundred and seventeen (417) Shares with no par value so redeemed.
4. Decrease of the Company's share capital by ten thousand four hundred Euro (€ 10.400.-) from its present amount of thirty one thousand two hundred Euro (€ 31.200.-) to twenty thousand eight hundred Euro (€ 20.800.-) as a result of the cancellation of four hundred seventeen (417) fully paid-up Shares without par value currently redeemed by the Company.

5. Restatement of articles 6 of the Company's articles of association to give them henceforth the following content:

" **Art. 6.** The company's capital is set at twenty thousand eight hundred Euro (€ 20,800.-), divided into eight hundred thirty four (834) Shares without par value."

6. Miscellaneous

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

*First resolution*

It is unanimously resolved that the shareholders waive their rights to the prior notice of the current meeting; the shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.



86080

*Second resolution*

The meeting resolves to acknowledge that following the redemption of the Redeemed Shares, GABA S.A. and IABA S.A. remain the sole shareholders of the Company holding each four hundred and seventeen (417) Shares with no par value.

*Third resolution*

The meeting resolves to approve the cancellation of four hundred and seventeen (417) Shares with no par value so redeemed.

*Fourth resolution*

The meeting resolves to decrease the Company's share capital by ten thousand four hundred Euro (€ 10,400.-) from its present amount of thirty one thousand two hundred Euro (€ 31,200.-) to twenty thousand eight hundred Euro (€ 20,800.-) as a result of cancellation of four hundred seventeen (417) fully paid-up Shares without par value currently held by the Company.

*Fifth resolution*

The meeting resolves to restate article 6 of the Company's articles of association to give them henceforth the following content:

" **Art. 6.** The company's capital is set at twenty thousand eight hundred Euro (€ 20,800.-), divided into eight hundred thirty four (834) Shares without par value."

*Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the presently stated decrease of capital are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (€1,200.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holders of the persons appearing, the proxy-holders and the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède.**

L'an deux mille neuf, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MABA SARL (ci-après "la Société"), ayant son siège social au 2, Rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg, inscrite auprès du registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, numéro 66564, constituée suivant acte reçu par Maître Marthe Thyès-Walch, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 octobre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n° 904 du 15 décembre 1998, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg) en date du 5 novembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations n° 38 du 14 janvier 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de M. Eric Leclerc, employé, ayant son adresse professionnelle au 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-2016 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire M. Jos Hemmer, employé, ayant son adresse professionnelle au 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-2016 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mme Diane Wunsch, employée, ayant son adresse professionnelle au 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-2016 Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que huit cent trente quatre (834) parts sans désignation de valeur nominale sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire. Considérant que les quatre cent dix sept (417) parts sans désignation de valeur nominale restantes sont détenues par la Société, et par conséquent que leur droit de vote est suspendu, l'ensemble des actions présentes ou représentées constituent ensemble cent pour-cent (100%)

du capital social avec droit de vote de la Société, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Renonciation au droit de convocation.

2. Constatation du rachat par la Société de quatre cent dix sept (417) parts sans désignation de valeur nominale détenues par la société FAB A S.A. "les Parts Rachetés", en vue de leur annulation.

3. Approbation de l'annulation des quatre cent dix sept (417) parts sans désignation de valeur nominale ainsi rachetées.

4. Réduction du capital social par un montant de dix mille quatre cents Euro (€ 10.400,-) afin de le ramener de son montant actuel de trente et un mille deux cents Euro (€ 31.200,-) à vingt mille huit cents Euro (€ 20.800,-) suite à l'annulation de quatre cent dix sept (417) parts sans désignation de valeur nominale ainsi rachetées par la Société.

5. Modification des articles 6 des statuts de la Société en conséquence pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt mille huit cents Euro (€ 20.800,-), représenté par huit cent trente quatre (834) parts sans désignation de valeur nominale."

6. Divers

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Il est décidé à l'unanimité que les associés renoncent à leur droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; les associés reconnaissent qu'ils ont été suffisamment informés de l'ordre du jour et qu'ils se considèrent avoir été valablement convoqués et en conséquence acceptent de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition des associés dans un laps de temps suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de prendre acte que suite au rachat des Parts Rachetées, GABA S.A. et IABA S.A. demeurent les seuls associés de la Société détenant chacun quatre cent dix-sept (417) parts sans désignation de valeur nominale.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide d'approuver l'annulation des quatre cent dix-sept (417) parts sans désignation de valeur nominale ainsi rachetées.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de réduire le capital social par un montant de dix mille quatre cents Euro (€ 10.400,-) afin de le ramener de son montant actuel de trente et un mille deux cents Euro (€ 31.200,-) à vingt mille huit cents Euro (€ 20.800,-) suite à l'annulation des quatre cent dix sept (417) parts sans désignation de valeur nominale rachetées par la Société.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide de modifier les articles 6 des statuts de la Société en conséquence pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt mille huit cents Euro (€ 20.800,-), représenté par huit cent trente quatre (834) parts sans désignation de valeur nominale."

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cent Euro (€1.200,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture aux mandataires des personnes comparantes, les mandataires et les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent procès-verbal.

Signé: Leclerc, Hemmer, Wunsch, Carlo Wersandt.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 juin 2009. LAC/2009/24056. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009111340/155.

(090133831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

---

**Baumann & Partners S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 77, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 138.247.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BAUMANN & PARTNERS S.A.

John Baumann / Lorenzo Gianello

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2009110667/12.

(090132910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

---

**Finextra S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 116.607.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2009.

*Pour la Société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009110665/14.

(090133076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

---

**Butros Financial Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 89.206.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2009.

*Pour la Société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009110663/14.

(090133071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

---

**Aquarium Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 134.031.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2009.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009110661/14.

(090133066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

---

**Biday Immobilière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 140.581.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2009.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009110662/14.

(090133068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

---

**Curepipe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 65.226.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2009.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009110664/14.

(090133073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

---

**Flyaway S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 73.698.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 août 2009.

*Pour la Société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009110666/14.

(090133078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

---

**COS, Corporate Operational Strategies, Société Anonyme,  
(anc. E-Vision).**

Siège social: L-8280 Kehlen, 33A, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 40.758.

---

L'an deux mil neuf, le trente juillet.

Par devant, Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "E-VISION", avec siège social à Kehlen, constituée sous la dénomination "NORMED FIN" par acte du notaire Réginald NEUMAN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 12 juin 1992, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations en 1992, page 24275. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 28 avril 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1008 du 8 octobre 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Benoît TASSIGNY, juriste, demeurant à Nothomb, qui désigne comme secrétaire Monsieur Mustafa NEZAR, juriste, demeurant à Russange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Francisco Manuel QUINTANS DE SOURE, économiste, demeurant à Kehlen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Changement de la dénomination sociale de la société en "Corporate Operational Strategies" en abrégé "COS".
2. Modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.
3. Modification de l'objet social qui aura la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet de s'adresser aux entreprises dans leur grande diversité, aux institutions et autres collectivités, ainsi qu'aux personnes physiques, dans tout pays, pour y réaliser et commercialiser, au sens étendu du terme, les prestations suivantes: le service, l'ingénierie, l'expertise, l'analyse, le conseil, l'assistance, la maintenance, la sécurité, la recherche, la communication et les outils multimédia, le marketing, le développement, la formation.

La société peut également prêter au sens étendu du terme dans les domaines du recrutement, toutes professions confondues.

La société est également habilitée à exercer toutes activités d'assistance à la création et l'organisation de société et/ ou l'exploitation de projets commerciaux et industriels.

La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelques formes que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers, se rattachant directement ou indirectement à son objet social."

4. Révocation de deux administrateurs et nomination de deux nouveaux administrateurs.
5. Renouvellement d'un administrateur.
6. Révocation de l'actuel administrateur délégué et nomination d'un nouveau.
7. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société en "Corporate Operational Strategies" en abrégé "COS" et de modifier en conséquence l'article 1<sup>er</sup> des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de "Corporate Operational Strategies" en abrégé "COS".

### Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet de s'adresser aux entreprises dans leur grande diversité, aux institutions et autres collectivités, ainsi qu'aux personnes physiques, dans tout pays, pour y réaliser et commercialiser, au sens étendu du terme, les prestations suivantes: le service, l'ingénierie, l'expertise, l'analyse, le conseil, l'assistance, la maintenance, la sécurité, la recherche, la communication et les outils multimédia, le marketing, le développement, la formation.

La société peut également prêter au sens étendu du terme dans les domaines du recrutement, toutes professions confondues.

La société est également habilitée à exercer toutes activités d'assistance à la création et l'organisation de société et/ ou l'exploitation de projets commerciaux et industriels.

La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participation sous quelques formes que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers, se rattachant directement ou indirectement à son objet social."

### Troisième résolution

L'assemblée générale décide de révoquer Monsieur Estevao DE JESUS TEIXEIRA et Monsieur Monsieur Jorge RODRIGUES DUARTE de leur fonction d'administrateurs de la société et décide de leur donner décharge pour l'exercice de leur mandat.

### Quatrième résolution

L'assemblée générale décide:

I. de nommer comme nouveaux administrateurs de la société:

1. Monsieur Jean Claude Roger Laurent ANDRE, expert en stratégies industrielles, né à Avallon (France) le 8 octobre 1951, demeurant à L-8280 Kehlen, 33A, rue de Mamer.

2. Madame Lynda Séverine ANDRE, commerçante, née à Toulouse (France) le 11 août 1977, demeurant à F-73210 Valezan, Les Charrières (France).

II. de renouveler le mandat d'administrateur de

Monsieur Francisco Manuel QUINTANS DE SOURE, économiste, né à Lisbonne (Portugal) le 29 septembre 1956, demeurant à L-8280 Kehlen, 33A, rue de Mamer.

Il est cependant décidé par l'assemblée générale que Monsieur Francisco Manuel QUINTANS DE SOURE ne sera plus administrateur délégué de la société.

Le mandat de ces administrateurs viendra à expiration lors de l'assemblée générale annuelle de 2012.

### Réunion du conseil d'administration

Ensuite, les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés et acceptant leur nomination et renouvellement, ont désigné à l'unanimité en qualité d'administrateur-délégué de la société, Monsieur Jean Claude Roger Laurent ANDRE prénommé. Son mandat viendra à expiration lors de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social tel que modifié ci-dessus, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de la présente est évalué à environ MILLE DEUX CENTS EUROS (1.200,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. TASSIGNY, M. NEZAR, F. M. QUINTANS DE SOURE, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 août 2009. Relation: LAC/2009/31731. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 août 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009111339/120.

(090133718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

---

**AK S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1811 Luxembourg, 5, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 132.550.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009110659/10.

(090133008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

---

**Rock Ridge RE 12, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 126.088.

Die Bilanz vom 31. Dezember 2008 wurde dem Handels-, und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Laetitia Ambrosi.

Référence de publication: 2009110655/10.

(090132889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

---

**Halford International S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 124.811.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signature

Référence de publication: 2009110654/11.

(090132888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

---

**Stella Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 78.234.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale statutaire en date du 13 juillet 2009*

1. La cooptation de Monsieur Xavier SOULARD, décidée par les administrateurs restants en date du 26 novembre 2008, a été ratifiée et il a été nommé administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

2. Monsieur Eric MAGRINI a été reconduit dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

3. Monsieur Philippe TOUSSAINT a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

4. Monsieur Hans DE GRAAF a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

5. La société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA a été reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.



Luxembourg, le 20 AOÛT 2009.  
Pour extrait sincère et conforme  
Pour STELLA HOLDING S.A.  
Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2009110519/23.

(090132763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

---

**Enertrag Invenergy Wind Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 134.124.

M. Gérard BIRCHEN a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B avec effet au 14 août 2009.

Luxembourg, le 14 août 2009.  
Pour avis sincère et conforme  
Pour Enertrag Invenergy Wind Europe S.à r.l.  
Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2009110512/13.

(090132788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

---

**Vera F. S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 30.986,69.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 7-9, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 72.357.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle réunie de manière extraordinaire en date du 16 décembre 2008*

L'an deux mille huit, le seize décembre à dix heures, les actionnaires de la société VERA F. S.A. se sont réunis en assemblée générale ordinaire, tenue de manière extraordinaire, au siège social et ont pris à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Les mandats des administrateurs et de l'administrateur-délégué venant à échéance cette année,

Sont réélus administrateurs:

- Monsieur Richard Dendievel, demeurant 4B, Im Hadrewald à D-67661 Kaiserslautern
- Monsieur Maurice Rosman, demeurant 4, rue Rezufelder à L-5876 Hesperange
- Madame Varda Rosman-Fedor, demeurant 4, rue Rezufelder à L-5876 Hesperange

Est réélue administrateur-délégué:

- Madame Varda Rosman-Fedor, demeurant 4, rue Rezufelder à L-5876 Hesperange

Les mandats des administrateurs et de l'administrateur délégué dont les mandats ont été renouvelés viendront à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

2) Suite à la scission de la société Fiduciaire FRH S.à r.l. (anciennement Fiduciaire Reuter & Huberty S.à r.l., elle-même anciennement Fiduciaire Reuter-Wagner & Associés S.à r.l. en date du 24 juin 2008 et à la constitution de la société Fiduciaire Cabexco S.à r.l., issue de la scission, laquelle société Fiduciaire Cabexco S.à r.l. a repris le mandat de commissaire aux comptes en cours, la nomination de:

la société Fiduciaire Cabexco S.à r.l., ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, centre Helfent, R.C.S. Luxembourg B 139.890 comme nouveau commissaire aux comptes de la société en remplacement de Fiduciaire Reuter & Heuter S.à r.l. est ratifiée, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Son mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2014.

Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Pour extrait conforme  
Varda Rosman-Fedor

Référence de publication: 2009110501/33.

(090132814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

---

**EFG Consolidated Holdings S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 892.000.000,00.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 29.997.

In the year two thousand nine, on nineteenth of June.

Before, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder (the Sole Shareholder) of EFG Consolidated Holdings S.A. (the Company), a public limited liability company (société anonyme), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Heinrich Heine, 1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 29.997, incorporated on 9 February 1989 pursuant to a deed of Maître Marc Elter, then notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 178 of 29 June 1989. The articles of association of the Company have been amended several times and for the last time on 28 February 2007 pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, then residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 1114 of 9 June 2007.

The Meeting is chaired by Florent Trouiller, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg (the Chairman). The Chairman appoints Hélène Steichen, attorney-at-law, residing professionally in Luxembourg, as secretary of the Meeting (the Secretary).

The Meeting elects Aline Giersch, private employee, residing professionally in Luxembourg, as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer). The Chairman, the Secretary and the Scrutineer being collectively referred to hereafter as the Bureau of the Meeting.

The Sole Shareholder, represented at the Meeting and the number of shares it holds are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representative of the Sole Shareholder and the members of the Bureau.

The proxy from the Sole Shareholder represented at the present Meeting will also remain attached to the present minutes and signed by the members of the Bureau.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I. It appears from the attendance list established and certified by the members of the Bureau that the entire share capital of the Company is duly represented at the Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items of its agenda hereafter reproduced.

II. The agenda of the Meeting is the following:

1. Waiver of convening notices;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR780,000,000 so as to bring the share capital of the Company from its current amount of EUR112,000,000 represented by 112,000 ordinary shares with a nominal value of EUR1,000 each to EUR892,000,000 represented by 892,000 ordinary shares with a nominal value of EUR1,000 each;

3. Subscription and payment by the Sole Shareholder of the share capital increase of the Company specified at item 2 above;

4. Subsequent amendment of the first paragraph of article 4.2 of the articles of association to reflect the changes specified at item 2 and 3 above; and

5. Amendment to the share register of the Company to reflect the above changes with power and authority to proceed to the registration of the share capital increase.

III. The Meeting has unanimously taken the following resolutions:

*First resolution*

The entire share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to him in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR780,000,000 (seven hundred and eighty million Euro) so as to bring the share capital of the Company from its current amount of EUR112,000,000 (one hundred twelve million Euro), represented by 112,000 (one hundred twelve) ordinary shares with a nominal value of EUR1,000 (one thousand Euro) each, to an amount of EUR892,000,000 (eight hundred and ninety-two million Euro) by way of the issuance of 780,000 (seven hundred and eighty thousand) new shares of the Company, having a nominal value of EUR1,000 (one thousand Euro) each (the New Shares).

### *Third resolution*

The Meeting resolves to accept the subscription to the increase of the share capital of the Company resolved upon under the present resolution above and its full payment as follows:

#### *Intervention - Subscription - Payment*

The Sole Shareholder of the Company hereby declares to subscribe to the New Shares by way of a contribution in kind, consisting of the contribution of part of a receivable (the Receivable) held by the Sole Shareholder against the Company in a principal amount of up to EUR1,000,000,000 (one billion Euro). The greater part of the Receivable is allocated to the nominal share capital account of the Company in an amount of EUR780,000,000 (seven hundred and eighty million Euro).

Pursuant to articles 26 - 1 and article 32 - 1 (5) of the Luxembourg Company Act, the Receivable so contributed in kind has been the subject of a report prepared by PricewaterhouseCoopers, with business address at 400, route d'Esch in L-1014 Luxembourg, as independent auditor (réviseur d'entreprises), dated 19 June 2009, which concludes as follows:

"Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the contribution in kind does not correspond at least to the number and the nominal value of the ordinary shares to be issued in counterpart"

The said auditor's report, after having been signed *ne varietur* by the members of the Bureau and the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The New Shares have been fully subscribed and entirely paid up by the Sole Shareholder via a contribution in kind of the Receivable, so that the Receivable contributed in kind and having a total value of EUR780,000,000 (seven hundred and eighty million Euro), as asserted by the auditor's report, are forthwith at the free disposal of the Company.

As a consequence of this capital increase, the Sole Shareholder holds 892,000 (eight hundred ninety-two thousand) shares of the Company, having a nominal value of EUR1,000 (one thousand Euro) each.

### *Fourth resolution*

As a result of the third resolution, the Meeting resolves to amend the first paragraph of article 4.2 of the Articles, which will henceforth read as follows:

" **4.2.** The Corporation has an issued capital of EUR892,000,000 (eight hundred ninety-two million Euro) represented by 892,000 (eight hundred ninety-two thousand) ordinary shares with a nominal value of EUR1,000 (one thousand Euro) each having the rights attached thereto in accordance with the law and with these Articles. All the shares have been fully paid in."

### *Fifth resolution*

The Meeting resolves to amend the share register of the Company to reflect the above changes and hereby grants power and authority to any director of the Company to individually under its sole signature proceed on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company of the increase of the share capital of the Company resolved upon above.

### *Estimate of costs*

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately six thousand six hundred euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the Bureau and the proxy holder of the appearing party, said persons signed together with us, the notary, the present original deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mil neuf, le dix-neuf juin,

Par-devant Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg)

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) de la société EFG Consolidated Holdings S.A. (la Société), une société anonyme constituée d'après et existant sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Heinrich Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés du Grand-duché de Luxembourg sous le numéro B 29.997, constituée le 9 février 1989 par acte de Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 178 du 29 juin 1989. Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière

fois en date du 28 février 2007 par un acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence in Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N° 1114 du 9 juin 2007.

L'Assemblée est présidée par Florent Trouiller, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Président), qui désigne comme secrétaire Hélène Steichen, avocate, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Secrétaire).

L'Assemblée nomme comme scrutateur Aline Giersch, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Scrutateur) (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont repris ci-après sous le terme de Bureau).

L'Actionnaire Unique représenté à l'Assemblée et le nombre des actions qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent acte après avoir été signée par le mandataire de l'Actionnaire Unique et les membres du Bureau.

La procuration de l'Actionnaire Unique, représenté à la présente Assemblée restera annexée à la présente et est signée par tous les comparants.

Le Bureau étant ainsi constitué, le Président a requis le notaire de prendre acte des déclarations suivantes:

I. Il résulte de la liste de présence établie et signée par les membres du Bureau que l'intégralité du capital social de la Société est dûment représentée à l'Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, repris ci-dessous.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Augmentation du capital social de la Société par un montant de EUR780.000.000 afin de le porter de son montant actuel de EUR112.000.000 représenté par 112.000 actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR1.000 chacune à un montant de EUR892.000.000 représenté par 892.000 actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR1.000;
3. Souscription de et paiement de l'augmentation de capital spécifiée au point 2. ci-dessus par l'Actionnaire Unique;
4. Modification du premier paragraphe de l'article 4.2 des statuts de la Société afin de refléter les modifications mentionnées aux points 2. et 3. ci-dessus; et
5. Modification du registre des associés de la Société afin d'intégrer les changements décrits ci-dessus; ainsi que pouvoirs et autorisation de procéder à l'enregistrement de l'augmentation de capital.

III. Après délibération, l'Assemblée prend à l'unanimité les décisions suivantes:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée décide de renoncer aux convocations d'usage, l'Actionnaire Unique représenté à l'Assemblée se considérant dûment convoqué et déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social par un montant de EUR780.000.000 (sept cent quatre-vingt millions d'euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR112.000.000 (cent douze millions d'euros), représenté par 112.000 (cent douze mille) actions ordinaires d'une valeur nominale de EUR1.000 (mille euros) chacune à un montant de EUR892.000.000 (huit cent quatre-vingt-douze millions d'euros) par émission de 780.000 (sept cent quatre-vingt mille) nouvelles actions de la Société, ayant une valeur nominale de EUR1.000 (mille euros) chacune (les Nouvelles Actions).

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide d'accepter la souscription à l'augmentation de capital de la Société telle que décidée sous la présente résolution et son paiement comme suit:

#### *Souscription et Paiement*

L'Actionnaire Unique déclare souscrire aux Nouvelles Actions par le biais d'un apport en nature, qui consiste en l'apport d'une partie d'une créance (la Créance) détenue par l'Actionnaire Unique à l'encontre de la Société d'un montant principal d'au maximum EUR1.000.000.000 (un milliard d'euros). La majeure partie de la Créance est affectée au capital social de la Société pour un montant de EUR780.000.000 (sept cent quatre-vingts millions d'euros).

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la Créance apportée en nature a fait l'objet d'un rapport émis par PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400, route d'Esch à L-1014 Luxembourg, agissant en qualité de réviseur d'entreprises, en date du 19 juin 2009, qui conclut:

"Eu égard au travail accompli dans le cadre du présent rapport, rien n'a été porté à notre attention qui nous permette d'affirmer que l'apport en nature ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions ordinaires émises en contrepartie".

Ledit rapport du réviseur d'entreprise, après avoir été signés ne varietur par les membres du Bureau et le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes pour être enregistré avec elles.

Les Nouvelles Actions ont été intégralement souscrites et libérées par l'Actionnaire Unique par le biais d'une contribution en nature de la Créance, et ladite Créance apportée à titre de contribution en nature, ayant une valeur totale de EUR780.000.000 (sept cent quatre-vingts millions d'euros), comme attesté par le rapport du réviseur d'entreprises, est désormais à la libre disposition de la Société.

Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'Actionnaire Unique détient maintenant 892.000 (huit cent quatre-vingt-douze mille) actions de la Société, ayant une valeur nominale de EUR1.000 (mille euros) chacune.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence de la troisième résolution ci-dessus, l'Assemblée décide de modifier le paragraphe premier de l'article 4.2 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante dans la version française des statuts:

" **4.2.** Le capital social émis par Société est fixé à EUR892.000.000 (huit cent quatre-vingt-douze millions d'euros), représenté par 892.000 (huit cent quatre-vingt-douze mille) actions ordinaires ayant une valeur nominale de EUR1.000 (mille euros) chacune, ayant les droits attachés à leur catégorie conformément aux dispositions légales et aux présents Statuts. Toutes les actions sont entièrement libérées."

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires de la Société tenu au siège social de la Société afin de refléter les modifications décrites ci-dessus et d'accorder tout pouvoir individuel à tout administrateur de la Société afin de réaliser, pour le compte de la Société, à l'inscription dans le registre des actionnaires de l'augmentation de capital décidée ci-dessus.

#### *Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges relatifs au présent acte sont estimés à environ six mille six cents euros.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête des comparants, il est stipulé qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire de la partie comparante, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Trouiller, Giersch, Steichen, Carlo Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 juin 2009. LAC/2009/24066. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009111348/195.

(090133635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

---

### **Albanos Trust S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 21.628.

L'an deux mil neuf, le trente juin.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de la société anonyme ALBANOS TRUST S.A., dénommée ci-après "la Société", ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 21628, constituée suivant acte reçu par Maître Lucien SCHUMAN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 17 mai 1984, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 168 du 26 juin 1984, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant extrait des résolutions de l'assemblée générale du 27 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1688 du 26 novembre 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Luc BRAUN, licencié ès sciences économiques, avec adresse professionnelle à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie POOS, licencié en sciences commerciales, avec adresse professionnelle à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

L'Assemblée élit comme scrutateur Monsieur Horst SCHNEIDER, Diplomkaufmann, avec adresse professionnelle à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

Monsieur le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les mille (1000) actions représentatives de l'intégralité du capital social de cent vingt-cinq mille euros (125.000,- EUR) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La durée de la société est illimitée."

2. Abandon du statut de société holding; suppression dans les statuts de toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, à compter de ce jour.

3. Modification subséquente de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet toutes opérations, transactions, prestations de services et autres activités en matière économique, commerciale et financière ainsi que toutes activités se rapportant à l'acquisition, la gestion, l'exploitation et la liquidation d'un patrimoine mobilier et immobilier; elle pourra notamment employer ses fonds à l'achat, la vente, l'échange, la location, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur sous des formes quelconques de tous droits et biens mobiliers et immobiliers, bâtis et non bâtis, situés au Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui; elle pourra encore réaliser toutes transactions, entreprises et opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet; elle pourra prendre et gérer toutes participations sous quelque forme que ce soit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés et effectuer toutes opérations susceptibles de favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement.

Elle pourra en outre investir dans l'acquisition de marques, brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature que ce soit.

Elle pourra emprunter sous toutes formes."

4. Modification de l'article 5 des statuts pour ajouter l'alinéa suivant:

"Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraîne pas la dissolution de la société."

5. Modification de l'article 9 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant si la société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la société sont détenues par un actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut excéder six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive."

6. Modification de l'article 10 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. En cas d'administrateur unique, tous les pouvoirs du conseil d'administration lui sont dévolus.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Vis-à-vis des tiers la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou bien, en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs,



soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration ou de l'administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs."

7. Suppression de l'article 12 des statuts et renumérotation des articles suivants en conséquence.

8. Suppression du deuxième alinéa de l'article 17 des statuts.

9. Divers

IV) Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci passe à l'ordre du jour.

Après délibération, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La durée de la société est illimitée."

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de d'abandonner le statut de Holding 1929, de supprimer dans les statuts toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés Holding, et de transformer la Société en société de participations financières pleinement imposable, avec effet à partir de ce jour.

En exécution de ce qui précède, l'Assemblée décide de supprimer la dernière phrase du dernier alinéa de l'article 18 des statuts pour lui donner la teneur suivante: "Pour tous les points non réglés par les présents, statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et ses lois modificatives.", ainsi que de supprimer le mot "holding" dans l'article 1<sup>er</sup> des statuts qui se lit comme suit: "Il est formé une société anonyme sous la dénomination: "ALBANOS TRUST S.A."."

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet toutes opérations, transactions, prestations de services et autres activités en matière économique, commerciale et financière ainsi que toutes activités se rapportant à l'acquisition, la gestion, l'exploitation et la liquidation d'un patrimoine mobilier et immobilier; elle pourra notamment employer ses fonds à l'achat, la vente, l'échange, la location, la transformation, l'aménagement et la mise en valeur sous des formes quelconques de tous droits et biens mobiliers et immobiliers, bâtis et non bâtis, situés au Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays, tant pour son propre compte que pour le compte d'autrui; elle pourra encore réaliser toutes transactions, entreprises et opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet; elle pourra prendre et gérer toutes participations sous quelque forme que ce soit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés et effectuer toutes opérations susceptibles de favoriser directement ou indirectement son extension ou son développement.

Elle pourra en outre investir dans l'acquisition de marques, brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature que ce soit.

Elle pourra emprunter sous toutes formes."

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide d'ajouter un alinéa à l'article 5 des statuts libellé comme suit:

"Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraîne pas la dissolution de la société."

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 9 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant si la société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la société sont détenues par un actionnaire unique, la société peut être administrée par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut excéder six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive."

#### *Sixième résolution*

L'Assemblée décide de modifier l'article 10 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence. En cas d'administrateur unique, tous les pouvoirs du conseil d'administration lui sont dévolus.



Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Vis-à-vis des tiers la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou bien, en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration ou de l'administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs."

*Septième résolution*

L'Assemblée décide de supprimer l'article 12 des statuts et de renuméroter les articles suivants en conséquence.

*Huitième résolution*

L'Assemblée décide encore de supprimer le deuxième alinéa de l'article 16 (ancien article 17) des statuts.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de mille quatre cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de tout ce qui précède, donnée à l'assemblée en langue d'elle connue, les comparants prémentionnés ont signé le présent procès-verbal avec Nous, notaire.

Signé: Braun, Poos, Schneider, Carlo Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1<sup>er</sup> juillet 2009. LAC/2009/25562. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009111345/166.

(090133760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

**AK S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1811 Luxembourg, 5, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 132.550.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009110660/10.

(090133010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

**H2O Finland LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 116.357.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Laetitia Ambrosi.

Référence de publication: 2009110652/10.

(090132904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2009.

**Tyson Americas Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 74.756.200,00.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 146.854.

In the year two thousand nine, on the eighteen day of June,

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Tyson Global Holding Sàrl, société à responsabilité limitée, a company organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with its registered office at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies Register for which an application has been lodged upon incorporation on May 22<sup>nd</sup>, 2009, (hereinafter referred to as the "Tyson Global" or "Sole Member")

The Sole Member is hereby represented by Mr Karim DELAHAIE, Lawyer, residing professionally at 69 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, by virtue of one proxy.

The said Proxy, after having signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration within the registration authorities.

The Sole Member, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- Tyson Global, aforementioned, is the Sole Member of the Company, which was incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary Maître Carlo WERSANDT, notary public residing in Luxembourg Ville, Grand-Duchy of Luxembourg, on May 22, 2009

The Sole Member has decided to deliberate on the points of the following agenda:

1. Decision to proceed to a capital increase in the corporate capital of the Company of an amount of EUR 74,743,780.- (seventy four million seven hundred forty three thousand seven hundred eighty Euros).

2. Decision to issue 747,437 (seven hundred forty seven thousand four hundred thirty seven) new shares (the "New Shares") with a par value of EUR 100.- (one hundred Euros), which shall be completed by the issuance of a share premium of an amount of EUR 80.- (eighty Euros).

3. Decision of the Sole Member to subscribe to the New Shares issued in the corporate capital of the Company;

4. Decision of the Company to accept the subscription of the Sole Member to the New Shares issued in the corporate capital of the Company;

5. Decision of the Company to accept the subscription of the Sole Member to the New Shares issued in the corporate capital of the Company;

6. Subsequent modification of Article 5, paragraph 1, of the articles of association of the Company so as to reflect the capital increase in the corporate capital of the Company

- On the basis of the agenda above, the Sole Member has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Member, represented as stated here above, resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 74,743,700.- (seventy four million seven hundred forty three thousand seven hundred Euros) so as to bring it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros represented by 125 (one hundred and twenty-five) shares with a par value of EUR 100.- (one hundred Euros), to the amount of EUR 74,756,200 (Seventy four million seven hundred fifty six thousand two hundred Euros) by the issuance, in addition to the existing 125 (one hundred and twenty five shares), of 747,437 (seven hundred forty seven thousand four hundred thirty seven) new shares with a par value of EUR 100.- (one hundred Euros) in the share capital of the Company, and which shall be completed by the issuance of a share premium of an amount of EUR 80.- (eighty Euros).

*Subscription - Payment*

The Sole Member represented as stated here above, declares to subscribe to ALL and WHOLE of the New Shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euros) and to have fully paid up their nominal value of EUR 100.- (one hundred Euros) each, by contribution in kind of an amount of EUR 74,743,780.- (seventy four million seven hundred forty three thousand seven hundred eighty Euros), corresponding to CAD 117,919,525 (one hundred seventeen million nine hundred nineteen thousand five hundred twenty five Canadian dollars) according to an agreed exchange rate of EUR 1.00 equals CAD 1.57765, being the exchange rate shown on the Bloomberg currency converting webpage (<http://www.bloomberg.com/invest/calculators/currency.html>) on June 17, 2009 at 10:30 pm CET (the "Subscription of the Sole Member")

The Company represented as stated here above, declares to accept the Subscription of the Sole Member.

The payment in full for such shares is made by a contribution in kind of:

ALL and WHOLE of the Shares held by the Sole Member in the issued share capital of IBP Finance Company of Canada, a Nova Scotia company organized under the laws of Canada, with its registered office at SU 800, 1959 Upper Water Street, Halifax, Nova Scotia, B3J 2X2 and registered with Canada under the number 8768 20960 RC0001

A valuation report dated June 18, 2009, and confirming the value of the contribution in kind has been issued by the board of managers of the Company (the "Valuation Report").

A copy of the Valuation Report is attached as Appendix 1.

#### *Second resolution*

The Sole Member resolves to amend Article 5, paragraph 1 of the articles of association of the Company so as to reflect the capital increase.

Consequently, the first paragraph of Article 5 of the articles of association of the Company will henceforth have the following wording:

" **Art. 5. Share capital.** The issued and subscribed shared capital of the Company is set at EUR 74,756,200 (seventy four million seven hundred fifty six thousand two hundred Euros) represented by 747,562 (seven hundred thousand forty seven five hundred and sixty two) shares having a par value of EUR 100.- (one hundred Euros).

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately six thousand six hundred euros.

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the meeting closed at 7.30 p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Made in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document has been read and translated into a language known by the proxy holder of the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said proxy holder signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mil neuf, le dix-huitième jour de juin,

Par-devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire, de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

#### **A COMPARU:**

Tyson Global Holding Sàrl., une société régie par les lois du Luxembourg, ayant son siège social 37 rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, pour laquelle une demande d'immatriculation à été enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg lors de la constitution de la Société, le 22 mai 2009 (ci -après nommée "Tyson Global" ou "l'Associé Unique").

L'Associé Unique est ici représenté par M. Karim DELAHAIE, juriste, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'arrêter les résolutions suivantes prise en sa qualité d'Associé Unique de la Société:

- Tyson Global, représentée comme ci-indiqué, est l'Associé Unique de la Société, qui a été constituée le 22 mai 2009 par devant le notaire soussigné, Maître Carlo WERSANDT, notaire résidant professionnellement à Luxembourg Ville, Grand-Duché du Luxembourg.

L'Associé Unique a décidé de délibérer des points suivants en relation avec le présent agenda

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 74.743.780 (soixante-quatorze millions sept cent quarante trois mille sept cent quatre-vingts Euros)

2. Décision d'émettre 747.737 (sept cent quarante sept mille quatre cent trente sept) nouvelles parts sociales dans le capital social de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), et en complément d'une prime d'émission d'un montant de EUR 80,- (quatre-vingts Euros)

3. Décision de l'Associé Unique de souscrire aux Nouvelles Parts Sociales émises dans le capital social de la Société.

4. Décision de la Société d'accepter la souscription de l'Associé Unique aux Nouvelles Parts Sociales émises dans le capital social de la Société.

5. Modification subséquente de l'article 5, paragraphe 1, des Statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de son capital social;

Sur le fondement de l'agenda précité, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 74.743.700 (soixante-quatorze millions sept cent quarante trois mille sept cent Euros) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par 125 (cent vingt-cinq) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune, au montant de EUR 74.756.200 (soixante-quatorze millions sept cent cinquante six mille deux cent euros) par l'émission, en sus des 125 (cent vingt-cinq) parts sociales existantes, de 747.437 (sept cent quarante sept mille quatre cent trente sept) nouvelles parts sociales dans le capital social de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune, et en complément, d'une prime d'émission de EUR 80,- (quatre-vingts Euros).

#### *Souscription et Paiement*

L'Associé Unique représenté comme indiqué ci-avant, déclare souscrire à TOUTES les Nouvelles Parts Sociales ayant une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune, par un apport en nature d'un montant de EUR 74.743.780 (soixante-quatorze millions sept cent quarante trois mille sept cent quatre-vingts Euros) correspondant à un montant de CAD 117.919.525 (cent dix-sept millions neuf cent dix-neuf mille cinq cent vingt cinq dollars canadiens) selon le taux de change en vigueur le 17 juin 2009 à 22h30 CET, et vu sur le site Bloomberg (<http://www.bloomberg.com/invest/calculators/currency.html>) à l'heure dite (la "Souscription de l'Associé Unique")

Le paiement intégral de ces actions a été fait par un apport en nature de:

TOUTES les actions détenues par l'Associé Unique au sein du capital social d'IBP Finance Company of Canada, une société régit par les lois de la province du Nova Scotia, Canada, ayant son siège social au SU 800, 1959 Upper Water Street, Halifax, Nova Scotia, B3J 2X2, et immatriculé auprès des autorités Canadiennes compétentes sous le numéro 8768 20960 RC0001

Un rapport d'évaluation daté du 18 juin 2009, et confirmant la valeur de l'apport en nature, a été émis par le conseil de gestion de la Société (le "Rapport d'évaluation").

Une copie de ce Rapport d'évaluation est annexée à la présente comme Annexe 1.

#### *Seconde résolution*

L'Associé Unique Actuel de la Société décident de modifier l'article 5, paragraphe 1, des Statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de son capital social.

En conséquence, l'article 5, paragraphe 1 des Statuts de la Société est remplacé par le texte suivant:

#### **Dans la version française:**

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à EUR 74.756.200 (Soixante-quatorze millions sept cent cinquante six mille deux cent euros) représenté par 747.562 (sept cent quarante sept mille cinq cent soixante deux) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune."

#### *Frais*

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à six mille six cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant à parler, il est mis fin à la séance à 19H30.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des même comparants, il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu et traduit en une langue connue du mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, ledit mandataire a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Karim DELAHAIE, Carlo Wersandt

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 juin. LAC/2009/24065. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 août 2009.

Carlo WERSANDT.

Référence de publication: 2009111347/160.

(090133652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2009.

## **NUREJEW Promenade Immobilien GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 147.741.

### — STATUTEN

Im Jahre zweitausendundneun, den dritten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Marc LECUIT, mit Amtssitz in Mersch.

ist erschienen:

HRI Lux Verwaltungsgesellschaft S.A., eine nach dem Recht von Luxemburg gegründete und bestehende Gesellschaft mit Gesellschaftssitz in 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg,

hier vertreten durch Herrn François LANNERS, wohnhaft in Mersch,

aufgrund einer Vollmacht ausgestellt am 30. Juli 2009 in Luxemburg.

Diese Vollmacht bleibt nach ne varietur-Unterzeichnung durch die erschienene Person und den beurkundenden Notar dieser Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben registriert zu werden.

Die Erschienene, die in der erwähnten Eigenschaft handelt, hat den beurkundenden Notar ersucht, die Satzung einer "société à responsabilité limitée" (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) wie folgt zu beurkunden.

#### **I. Name - Gesellschaftssitz - Gesellschaftszweck - Dauer**

**Art. 1. Name.** Es wird eine "société à responsabilité limitée" mit dem Namen „NUREJEW Promenade Immobilien GmbH" (die Gesellschaft) gegründet, welche dem Recht von Luxemburg, insbesondere dem Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner geänderten Fassung (das Gesetz), sowie der vorliegenden Satzung (die Satzung) unterliegen soll.

#### **Art. 2. Gesellschaftssitz.**

2.1 Der Gesellschaftssitz wird in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg, errichtet. Er kann durch einfachen Beschluss des Geschäftsführers bzw. bei mehreren Geschäftsführern durch einfachen Beschluss der Geschäftsführung innerhalb der Grenzen der Gemeinde Luxemburg verlegt werden. Er kann durch Beschluss des Einzelgesellschafters bzw. der Gesellschafterversammlung, welche mit der zur Änderung der Satzung erforderlichen Mehrheit beschließt, an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

2.2 Filialen, Tochtergesellschaften oder sonstige Niederlassungen können sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland durch einfachen Beschluss des Geschäftsführers bzw. bei mehreren Geschäftsführern durch einfachen Beschluss der Geschäftsführung eingerichtet werden. Falls der Einzelgeschäftsführer oder die Geschäftsführung der Ansicht ist, dass außergewöhnliche politische, wirtschaftliche oder gesellschaftliche Ereignisse stattfinden werden oder unmittelbar bevorstehen, welche die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder die reibungslose Kommunikation zwischen dem Gesellschaftssitz und dem Ausland beeinträchtigen könnten, kann der Gesellschaftssitz vorübergehend ins Ausland verlegt werden, bis diese außergewöhnlichen Umstände beendet sind. Diese vorübergehende Maßnahme hat jedoch keinen Einfluss auf die Staatsangehörigkeit der Gesellschaft, die eine luxemburgische Gesellschaft bleibt.

#### **Art. 3. Gesellschaftszweck.**

3.1 Die Gesellschaft kann sämtliche kaufmännischen, gewerblichen oder finanziellen Geschäfte tätigen sowie sämtliche Eigentumsübertragungen von Immobilien und Mobilien vornehmen.

3.2 Der Zweck der Gesellschaft erstreckt sich ferner auf sämtliche Geschäfte, die sich unmittelbar oder mittelbar auf die Beteiligung in jeglicher Form an Unternehmen (sowohl Kapital- als auch Personengesellschaften) beziehen sowie auf die Verwaltung, Führung, Kontrolle und Entwicklung dieser Beteiligungen.

3.3 Insbesondere kann die Gesellschaft ihr Vermögen zur Schaffung, Verwaltung, Verwertung und Veräußerung eines Portfolios aus jeglichen Wertpapieren und Patenten jeglicher Herkunft verwenden. Sie kann sich an der Gründung, Entwicklung und Kontrolle eines jeglichen Unternehmens beteiligen. Sie kann jegliche Wertpapiere und Patente durch Einlage, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption oder auf jede andere Weise erwerben und diese durch Verkauf, Übertragung, Tausch oder auf andere Weise realisieren.

3.4 Die Gesellschaft kann Darlehen in jeglicher Form aufnehmen, außer im Wege eines öffentlichen Angebotes.

3.5 Sie kann ausschließlich im Wege einer Privatplatzierung Anteile, Anleihen und andere Schuldtitel und/oder Schuldverschreibungen emittieren. Die Gesellschaft kann Mittel, einschließlich, aber nicht ausschließlich, der Erlöse von Mittelaufnahmen und/oder Emissionen von Wert- oder Schuldpapieren, an ihre Tochtergesellschaften, an mit ihr verbundene Gesellschaften und/oder an jede andere Gesellschaft ausleihen, ohne jedoch zu irgendeinem Zeitpunkt eine Kreditfähigkeit oder ein Bankgewerbe beruflich auszuüben.

3.6 Sie kann ferner Garantien gewähren und ihr Vermögen insgesamt oder teilweise verpfänden, übertragen, belasten oder in sonstiger Weise Sicherheiten über ihr gesamtes Vermögen oder über Teile davon schaffen, um ihre eigenen Verpflichtungen und Verbindlichkeiten und/oder die Verpflichtungen und Verbindlichkeiten einer anderen Gesellschaft zu besichern, und dies ganz allgemein zu ihren Gunsten und/oder zu Gunsten einer anderen Gesellschaft oder Person.

3.7 Die Gesellschaft kann ihre Tätigkeit auch durch Filialen in Luxemburg oder im Ausland ausüben.

3.8 Sie kann auch möblierte oder nicht möblierte Immobilien erwerben, verwalten, bewirtschaften, verkaufen oder diesbezüglich Mietverträge abschließen, und ganz allgemein Immobiliengeschäfte jedweder Art tätigen, außer den Immobilienhändlern vorbehaltenen Geschäften. Die Gesellschaft kann auch ihre Liquiditäten platzieren und verwalten. Ganz allgemein kann die Gesellschaft sämtliche Vermögens-, mobilien- oder immobilienbezogene Geschäfte, Handelsgeschäfte, gewerbliche oder finanzielle Geschäfte tätigen sowie sämtliche Transaktionen und Geschäfte, die geeignet sind, unmittelbar oder mittelbar die Verwirklichung oder Entwicklung ihres Gesellschaftszwecks zu fördern oder zu erleichtern.

#### **Art. 4. Dauer.**

4.1 Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

4.2 Die Gesellschaft wird nicht aufgelöst durch das Ableben, die gesetzliche Untersagung, die Geschäftsunfähigkeit, die Zahlungsunfähigkeit oder den Konkurs eines oder mehrerer Gesellschafter oder durch ein anderes, vergleichbares Ereignis, das einen oder mehrere Gesellschafter betrifft.

## **II. Kapital - Gesellschaftsanteile**

#### **Art. 5. Kapital.**

5.1 Das Gesellschaftskapital wird auf dreizehntausendfünfhundert Euro (EUR 13.500) festgelegt, eingeteilt in einhundertfünfunddreißig (135) Gesellschaftsanteile in Form von Namensanteilen mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100), die alle gezeichnet und vollständig eingezahlt sind.

5.2 Durch Beschluss des Einzelgesellschafters oder der Gesellschafterversammlung, welche mit der zur Änderung der Satzung erforderlichen Mehrheit beschließt, kann das Gesellschaftskapital der Gesellschaft ein- oder mehrmals erhöht oder herabgesetzt werden.

#### **Art. 6. Gesellschaftsanteile.**

6.1 Jeder Gesellschaftsanteil gibt Anspruch auf einen Anteil am Vermögen und Gewinn der Gesellschaft, der in direktem Verhältnis zu der Anzahl der bestehenden Gesellschaftsanteile steht.

6.2 Die Gesellschaftsanteile sind gegenüber der Gesellschaft unteilbar, so dass pro Gesellschaftsanteil nur ein einziger Eigentümer anerkannt wird. Die Miteigentümer von ungeteilten Anteilen müssen eine einzige Person bestimmen, die sie gegenüber der Gesellschaft vertritt.

6.3 Die Gesellschaftsanteile sind unter den Gesellschaftern frei übertragbar und im Fall eines Einzelgesellschafters an Dritte frei übertragbar.

Bei mehreren Gesellschaftern ist die Abtretung von Gesellschaftsanteilen an Nichtgesellschafter nur mit der in der Gesellschafterversammlung erteilten Zustimmung der Gesellschafter möglich, die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Abtretung von Gesellschaftsanteilen ist gegenüber der Gesellschaft oder Dritten nur wirksam, nachdem sie gemäß den Bestimmungen des Artikels 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt worden ist oder von ihr angenommen worden ist.

Für alle weiteren Fragen wird auf die Bestimmungen der Artikel 189 und 190 des Gesetzes verwiesen.

6.4 Ein Gesellschafterregister wird am Gesellschaftssitz gemäß den Bestimmungen des Gesetzes geführt, wo es von jedem Gesellschafter eingesehen werden kann.

## **III. Verwaltung - Vertretung**

#### **Art. 7. Geschäftsführung.**

7.1 Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet. Diese müssen nicht zwingend Gesellschafter sein und werden durch einen Beschluss des Einzelgesellschafters oder der Gesellschafterversammlung ernannt, in welchem die Dauer ihres Mandates festgelegt wird. Im Fall der Ernennung mehrerer Geschäftsführer bilden diese die Geschäftsführung.

7.2 Die Mitglieder der Geschäftsführung können in zwei Kategorien unterteilt werden, welche „Geschäftsführer der Kategorie A“ beziehungsweise „Geschäftsführer der Kategorie B“ genannt werden.

7.3 Die Geschäftsführer sind ad nutum abberufbar.

#### **Art. 8. Befugnisse der Geschäftsführung.**

8.1 Sämtliche nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die vorliegende Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehaltenen Befugnisse fallen in die Zuständigkeit des Geschäftsführers bzw. bei mehreren Geschäftsführern in die Zuständigkeit der Geschäftsführung, der/die mit sämtlichen Befugnissen ausgestattet ist, um alle mit dem Gesellschaftszweck zu vereinbarenden Handlungen und Geschäfte vorzunehmen und zu genehmigen.

8.2 Jeder Geschäftsführer kann beschränkte Sondervollmachten für besondere Aufgaben an einen oder mehrere Bevollmächtigte erteilen, der/die kein(e) Gesellschafter zu sein braucht/brauchen.



### **Art. 9. Verfahren.**

9.1 Die Geschäftsführung versammelt sich so oft, wie es die Interessen der Gesellschaft erfordern sowie auf Einberufung eines der Geschäftsführer an dem in der Einberufung angegebenen Versammlungsort.

9.2 Jeder Geschäftsführer erhält für jede Versammlung der Geschäftsführung mindestens 24 (vierundzwanzig) Stunden vor dem für die Versammlung vorgesehenen Zeitpunkt eine mündliche oder schriftliche Mitteilung, außer im Falle einer Dringlichkeit. In einem solchen Fall wird die Art dieser Dringlichkeit (und ihre Gründe) in der Einberufung der Versammlung der Geschäftsführung kurz angegeben.

9.3 Die Versammlung kann ohne vorherige Einberufung rechtsgültig abgehalten werden, wenn alle Geschäftsführer der Gesellschaft bei der Versammlung anwesend oder vertreten sind und erklären, dass sie ordnungsgemäß über die Versammlung und ihre Tagesordnung informiert worden sind. Auf die Einberufung kann auch verzichtet werden, wenn das schriftliche Einverständnis jedes Geschäftsführers der Gesellschaft entweder in Urschrift oder als Telegramm, Fax, Telex oder E-Mail vorliegt.

9.4 Jeder Geschäftsführer kann sich durch schriftliche Ernennung eines anderen Geschäftsführers zu seinem Vertreter bei den Versammlungen der Geschäftsführung vertreten lassen.

9.5 Die Geschäftsführung kann nur rechtsgültig beraten und handeln, wenn die Mehrheit der Geschäftsführer anwesend oder vertreten ist und, falls Geschäftsführer der Kategorie A und Geschäftsführer der Kategorie B ernannt wurden, wenn mindestens ein Geschäftsführer der Kategorie A und ein Geschäftsführer der Kategorie B anwesend oder vertreten ist. Die Beschlüsse der Geschäftsführung werden rechtsgültig mit der Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst und, falls Geschäftsführer der Kategorie A und Geschäftsführer der Kategorie B ernannt wurden, diese Beschlüsse von mindestens einem Geschäftsführer der Kategorie A und einem Geschäftsführer der Kategorie B gebilligt worden sind. Die Protokolle der Versammlungen der Geschäftsführung werden von allen bei der Versammlung anwesenden oder vertretenen Geschäftsführern unterzeichnet.

9.6 Jeder Geschäftsführer kann an der Versammlung der Geschäftsführung mittels Telefon- oder Videokonferenz oder ähnlicher Kommunikationsmittel teilnehmen, bei denen sämtliche Versammlungsteilnehmer sich hören und miteinander sprechen können. Die Teilnahme an der Versammlung durch eines dieser Mittel gilt als der persönlichen Teilnahme an der Versammlung gleichwertig.

9.7 Die von allen Geschäftsführern unterzeichneten Umlaufbeschlüsse gelten als rechtsgültig gefasst, als wären sie in einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Versammlung der Geschäftsführung gefasst worden. Die Unterschriften der Geschäftsführer können auf einem einzigen Dokument oder auf mehreren, per Brief oder Telefax verschickten Kopien eines identischen Beschlusses angebracht werden.

### **Art. 10. Vertretung.**

10.1 Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber in jedem Falle durch die alleinige Unterschrift des Einzelgeschäftsführers bei mehreren Geschäftsführern durch die gemeinsame Unterschrift zweier Geschäftsführer verpflichtet.

10.2 Falls zwei Kategorien von Geschäftsführern erstellt wurden (Geschäftsführer der Kategorie A und Geschäftsführer der Kategorie B), wird die Gesellschaft zwingend durch die gemeinsame Unterschrift eines Geschäftsführers der Kategorie A und eines Geschäftsführers der Kategorie B verpflichtet.

10.3 Die Gesellschaft wird auch durch die gemeinsame oder alleinige Unterschrift derjenigen Person(en) verpflichtet, der/denen eine solche Zeichnungsbefugnis rechtsgültig gemäß Artikel 8.2 der Satzung erteilt wurde.

**Art. 11. Haftung der Geschäftsführer.** Die Geschäftsführer übernehmen auf der Grundlage ihres Amtes keine persönliche Haftung für Verpflichtungen, die sie im Namen der Gesellschaft eingegangen sind, soweit diese Verpflichtungen in Übereinstimmung mit der Satzung und den Bestimmungen des Gesetzes eingegangen wurden.

## **IV. Gesellschafterversammlung**

### **Art. 12. Befugnisse und Stimmrechte.**

12.1 Der Einzelgesellschafter übt sämtliche der Gesellschafterversammlung vom Gesetz verliehenen Befugnisse aus.

12.2 Jeder Gesellschafter verfügt über Stimmrechte im Verhältnis zu der Zahl der von ihm gehaltenen Gesellschaftsanteile.

12.3 Jeder Gesellschafter kann sich bei den Gesellschafterversammlungen der Gesellschaft vertreten lassen, indem er eine andere Person schriftlich entweder per Brief, Telegramm, Telex, Telefax oder E-Mail zum Vertreter ernennt.

### **Art. 13. Form - Beschlussfähigkeit - Mehrheit.**

13.1 Falls die Zahl der Gesellschafter nicht über fünfundzwanzig liegt, können die Beschlüsse der Gesellschafter per Umlaufbeschluss gefasst werden, dessen Wortlaut jedem Gesellschafter schriftlich entweder in Urschrift oder als Telegramm, Telex, Fax oder E-Mail gesandt wird. Die Gesellschafter üben ihr Stimmrecht durch Unterzeichnung des Umlaufbeschlusses aus. Die Unterschriften der Gesellschafter können auf einem einzigen Dokument oder auf mehreren, per Brief oder Telefax verschickten Kopien eines identischen Beschlusses angebracht werden.

13.2 Gemeinschaftliche Beschlüsse werden nur dann rechtsgültig gefasst, wenn sie von einer Anzahl von Gesellschaftern angenommen werden, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten.



13.3 Beschlüsse über die Änderung der Satzung oder die Auflösung und Liquidation der Gesellschaft bedürfen allerdings der mehrheitlichen Zustimmung der Gesellschafter, die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft vertreten.

## V. Jahresabschluss - Verwendung der Gewinne

### Art. 14. Geschäftsjahr.

14.1 Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

14.2 Der Abschluss der Gesellschaft ist in jedem Jahr zum Ende des Geschäftsjahres zu erstellen, und der Geschäftsführer bzw. bei mehreren Geschäftsführern die Geschäftsführung stellt eine Bestandsliste mit Angabe des Wertes der Aktiva und Passiva der Gesellschaft auf.

14.3 Jeder Gesellschafter kann die Bestandsliste und die Bilanz am Sitz der Gesellschaft einsehen.

**Art. 15. Verwendung der Gewinne.** Von dem im Jahresabschluss ausgewiesenen Bruttogewinn der Gesellschaft wird der Nettogewinn durch Abzug der Gemeinkosten, Amortisierungen und Ausgaben ermittelt. Ein Betrag in Höhe von fünf Prozent (5%) des Jahresnettogewinns der Gesellschaft wird der gesetzlichen Rücklage zugewiesen, bis diese Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft beträgt.

## VI. Auflösung - Liquidation

### Art. 16. Auflösung - Liquidation.

16.1 Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidatoren durchgeführt, der/die nicht Gesellschafter zu sein braucht/brauchen und durch Beschluss des Einzelgesellschafters oder der Gesellschafterversammlung ernannt wird/werden, in welchem auch die Befugnisse und die Vergütung festgelegt werden. Soweit in dem Beschluss des/der Geschäftsführer(s) oder kraft des Gesetzes nichts Gegenteiliges vorgesehen ist, sind die Liquidatoren mit den weitestgehenden Befugnissen für die Flüssigmachung der Vermögenswerte und die Zahlung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ausgestattet.

16.2 Der nach der Flüssigmachung der Vermögenswerte und Zahlung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft verbleibende Überschuss wird an den Einzelgesellschaftler bzw. bei mehreren Gesellschaftern an die Gesellschafter im Verhältnis zu den von jedem Gesellschafter an der Gesellschaft gehaltenen Anteile ausgezahlt.

## VII. Allgemeine Bestimmung

**Art. 17. Anwendbares Recht.** Hinsichtlich sämtlicher Angelegenheiten, für die in der vorliegenden Satzung keine besondere Regelung enthalten ist, wird auf das Gesetz verwiesen.

### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Datum dieser Urkunde und endet am 31. Dezember 2009.

### *Zeichnung - Einzahlung*

HRI Lux Verwaltungsgesellschaft S.A., wie oben dargelegt vertreten, erklärt hiermit, die Gesamtheit des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft gezeichnet zu haben, und die einhundertfünfunddreißig (135) Gesellschaftsanteile per Barzahlung vollständig eingezahlt zu haben, so dass der Betrag von dreizehntausendfünfhundert Euro (EUR 13.500) der Gesellschaft zur Verfügung steht, was dem beurkundenden Notar nachgewiesen wurde und was dieser hiermit ausdrücklich anerkennt.

### *Kosten*

Die erschienene Person hat den Betrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Gebühren jeglicher Art, die der Gesellschaft obliegen oder die sie infolge ihrer Gründung zu tragen hat, auf ungefähr eintausendeinhundert Euro (EUR 1.100,-) geschätzt.

### *Beschluss des Einzelgesellschafters*

Der Einzelgesellschaftler, der das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, hat sogleich die folgenden Beschlüsse gefasst:

1. Die folgenden Personen werden für einen unbefristeten Zeitraum zu Geschäftsführern der Gesellschaft ernannt:
  - Mag. Andreas ROSENBERGER, geboren am 24. Februar 1970 in Amstetten (A), wohnhaft in Alseggerstrasse 1, A-1180 Wien;
  - Dipl.-Ing. Herwig TEUFELSDORFER, geboren am 17. März 1969 in Salzburg (A), wohnhaft in Eroidgasse 27/2, A-1190 Wien;
2. Der Sitz der Gesellschaft wird in L-2086 Luxemburg, 412F, route d'Esch festgesetzt.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Mersch, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: F. LANNERS, M. LECUIT

Enregistré à Mersch, le 12 août 2009. Relation: MER/2009/1470. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (gezeichnet) A. MULLER.

FÜR GLEICHLAUTENDE ABSCHRIFT

Mersch, den 17. August 2009.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2009110277/223.

(090132474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

**Whitehall French RE 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 109.601.

Constituée par-devant Me Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 21 juillet 2005, acte publié au Mémorial C, no 1331 du 6 décembre 2005.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christophe Cahuzac  
Manager

Référence de publication: 2009110080/14.

(090132614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

**Western Union Luxembourg Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 147.754.

—  
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-first of July.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

there appeared:

MT Network Holdings Limited, a company incorporated and existing under the laws of Bermuda, registered with the Bermuda Monetary Authority, Commercial Register under number 33885 and having its registered office at Clarendon House, 2, Church Street, Hamilton HM 11 Bermuda,

here represented by Ms Saskia Leal Keijzer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Denver on 16 July 2009.

The said proxy, initialed "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its here above stated capacities, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which it deems to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of association.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited duration.

**Art. 4.** The Company will be incorporated under the name of "Western Union Luxembourg Holdings 1 S.à r.l."

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad through resolution of the manager or board of managers.

### **B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twenty thousand US Dollars (USD 20,000) represented by twenty thousand (20,000) shares with a par value of one US Dollar (USD 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The existing shareholders shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them in case of contribution in cash.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

### **C. Management**

**Art. 11.** The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

In case of several managers, the board of managers shall be divided into class A and class B managers and shall comprise at least one (1) class A manager and one (1) class B manager.

The Company shall be bound in all circumstances by the joint signature of one (1) class A manager and one (1) class B manager or by the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

**Art. 12.** In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by electronic mail (without electronic signature) or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers, including at least one (1) class A manager and one (1) class B manager, is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting, whereby the positive votes of at least one (1) class A manager and one (1) class B manager are necessary.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

**Art. 13.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

**Art. 14.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

**Art. 15.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

#### **D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders**

**Art. 16.** Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 17.** Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a (i) majority of shareholders representing (ii) three quarters of the share capital at least.

**Art. 18.** If the Company has only one shareholder, such sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 19.** The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

**Art. 20.** Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 21.** Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. The board of managers is authorised to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 22.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 23.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

##### *Subscription and payment*

All of the twenty thousand (20,000) shares have been subscribed by MT Network Holdings Limited, aforementioned.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

##### *Transitional provisions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the last day of December 2009.

##### *Expenses*

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-.

### Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, MT Network Holdings Limited, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 412 F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.
2. The sole shareholder resolves to elect as managers of the company for an indefinite period:
  - Mr Amintore Schenkel, Accountant, born on 14 February 1967 in Colorado, USA, having its professional address at 12500, E.Belford Avenue, Englewood, Colorado 80112, USA, as class A manager;
  - Mr David Schlapbach, General Counsel, born on 27 October 1958 in Missouri, USA, having its professional address at 100, Summit Avenue, Montvale, New Jersey NJ07645, USA, as class A manager; and
  - Mr Michel Raffoul, manager, born on 9 November 1951 in Accra, Ghana, having its professional address at 14 rue Erasme, L-1468 Luxembourg, as class B manager.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this notarial deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

This notarial deed having been read to the proxyholder of the above appearing party, said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

MT Network Holdings Limited, une société constituée selon les lois des Bermudes, enregistré auprès du Bermuda Monetary Authority, Registre Commercial sous le numéro 33885, avec siège social à Clarendon House, 2, Church Street, Hamilton HM 11 Bermuda,

ici représentée par Melle Saskia Leal Keijzer, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 16 juillet 2009, à Denver.

La procuration signée "ne varietur" par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société est constituée sous le nom de "Western Union Luxembourg Holdings 1 S.à r.l.".

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays par décision du gérant ou du conseil de gérance.

#### B. Capital social-Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de vingt mille Dollars US (USD 20.000) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales, d'une valeur d'un Dollar US (USD 1).

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

### C. Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance sera divisé en gérants de classe A et gérants de classe B, et sera formé d'au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

**Art. 12.** En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion par courrier électronique, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants, incluant au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B, est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion, à laquelle les votes positifs d'au moins un (1) gérant de classe A et d'un (1) gérant de classe B sont nécessaires.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, ou par télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 13.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.



**Art. 14.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 15.** Les gérants ne contractent, en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 16.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 17.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 18.** Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices**

**Art. 19.** L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

**Art. 20.** Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 21.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 22.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 23.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

#### *Souscription et libération*

L'intégralité des vingt mille (20.000) parts sociales a été souscrite par MT Network Holdings Limited, préqualifiée.

Les actions ainsi souscrites sont entièrement libérées, de sorte que la somme de vingt mille Dollars US (USD 20.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Provisions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour du mois de décembre 2009.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution à environ EUR 1.500,-.

#### *Résolutions*

Et aussitôt MT Network Holdings Limited, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à 412 F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.
2. L'associé unique décide d'élire les personnes suivantes en tant que gérants de la société pour une durée indéterminée:
  - M. Amintore Schenkel, Accountant, né le 14 Février 1967 au Colorado, USA, ayant son adresse professionnelle au 12500, E.Belford Avenue, Englewood, Colorado 80112, USA. en tant que gérant de classe A;
  - M. David Schlapbach, General Counsel, né le 27 octobre 1958 au Missouri, USA, ayant son adresse professionnelle au 100, Summit Avenue, Montvale, New Jersey NJ07645, USA en tant que gérant de classe A; et
  - M. Michel Raffoul, gérant, né le 9 novembre 1951 à Accra, Ghana, ayant son adresse professionnelle au 14 rue Erasme, L-1468 Luxembourg, en tant que gérant de classe B.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant du comparant, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LEAL KEIJZER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 juillet 2009, Relation: LAC/2009/29883, Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 18 août 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009110294/310.

(090132799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

---

**W2007 Parallel Carnoustie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 129.552.

Constituée par-devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 juin 2007, acte publié au Mémorial C, no 1726 du 16 août 2007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christophe Cahuzac

*Manager*

Référence de publication: 2009110081/14.

(090132611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

---

**Whitehall French RE 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 109.603.

Constituée par-devant Me Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 21 juillet 2005, acte publié au Mémorial C, no 1336 du 7 décembre 2005.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christophe Cahuzac

*Manager*

Référence de publication: 2009110076/14.

(090132620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

---

**W2007 Parallel Calvino S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 130.712.

Constituée par-devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 juin 2007, acte publié au Mémorial C, no 2070 du 22 septembre 2007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christophe Cahuzac  
Manager

Référence de publication: 2009110083/14.

(090132607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

---

**Canyon Capital Finance S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.434.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Canyon Capital Finance S.à.r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009110066/12.

(090132427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

---

**Whitehall European RE 8A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 131.014.

---

Constituée par-devant Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 juillet 2007, acte publié  
au Mémorial C, no 2146 du 29 septembre 2007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christophe Cahuzac

Manager

Référence de publication: 2009110072/14.

(090132565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

---

**Whitehall European RE 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.552.050,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 128.509.

---

Constituée par-devant Me Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 8 mai 2007, acte publié au  
Mémorial C, no 1476 du 17 juillet 2007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christophe Cahuzac

Manager

Référence de publication: 2009110071/14.

(090132567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

---

**WH Omega S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 139.487.

---

Constituée par-devant Me Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 26 mai 2008, acte publié au  
Mémorial C, no 1713 du 11 juillet 2008.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christophe Cahuzac  
Manager

Référence de publication: 2009110074/14.

(090132564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

---

**Somerville Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 27.132.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SOMERVILLE HOLDING S.A.*  
Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2009110063/12.

(090132431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

---

**Lexin ER (Lux) III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 127.710.

---

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009110246/11.

(090132720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

---

**BPT Arista SA SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 132.056.

---

Les comptes consolidés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009110247/12.

(090132722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

---

**Velize Investments Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.414.

---

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.  
*Pour la société*  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2009110204/13.

(090132472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

---

**Fluïense S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 70.524.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 5 août 2009*

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

Signature de catégorie A:

- Monsieur Christian BÜCHTING, Verkehrsfachwirt, demeurant au 11, Bd Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur-délégué;

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

Signature de catégorie B:

Monsieur Frank BRECKWOLDT, Diplomkaufmann, demeurant au 2, Heilwigstrasse, D-20249 Hambourg (Allemagne).  
Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels 31 décembre 2009:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009106810/23.

(090128152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

**SR Fashion Trade S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 142.683.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 5 août 2009*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- Madame Vania BARAVINI, employée privé, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Présidente;

- Monsieur Thierry FLEMING, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg

Luxembourg, le 5 août 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009106811/22.

(090128164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 août 2009.

**FIA Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 783.960.000,00.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 124.275.

*Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 7 mai 2009*

En date du 7 mai 2009, l'associé unique de la Société a décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. en tant que réviseur d'entreprise jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

*Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société du 17 juillet 2009*

En date du 17 juillet 2009, l'associé unique de la Société a décidé de révoquer Monsieur Christopher A. Halmy en tant que gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat.

Depuis cette date le conseil de gérance de la Société se compose des personnes suivantes:

Monsieur Douglas Hassman, gérant de classe A

Mademoiselle Christel Damaso, gérant de classe B

Monsieur Matthew Scott Fitch, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2009.

FIA Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009106559/22.

(090127882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

---

**Apax School 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.019.936,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.563.

—  
EXTRAIT

M. Stephen Kempen a démissionné de ses fonctions de gérant de classe B de la Société avec effet au 27 juillet 2009 et M. Andrew William Guille, directeur, demeurant à Elishama, Rue de la Fosse, St Saviour, Guernesey GY7 9SU, né le 22 novembre 1959 à Guernesey, a été nommé en son remplacement pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

*Gérants de classe A:*

- Sophie Laguesse
- Geoffrey Henry

*Gérants de classe B:*

- Andrew William Guille
- Isabelle Probstel

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2009.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2009106582/23.

(090127922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

---

**Whitehall French RE 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 109.602.

Constituée par-devant Me Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederaanven, en date du 21 juillet 2005, acte publié au Mémorial C, no 1337 du 7 décembre 2005.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Christophe Cahuzac

*Manager*

Référence de publication: 2009110078/14.

(090132618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2009.

---